

Imprimer cette page

## #Marseille : extorsion au nom du « quota des Lauriers »

- Écrit par David Coquille
- jeudi 3 décembre 2015 14:44



XDR

### Trois jeunes marseillais de la cité des Lauriers, menaçaient de bloquer le chantier des Côteaux Restanques à Malpassé si leur contrat d'insertion quasi fictif n'était pas reconduit.

« C'est vrai j'ai crié pour demander ce travail car j'étais de la cité », reconnaît Samir, 28 ans, accusé avec deux amis des Lauriers d'extorsion entre février et octobre 2015 par des pressions à la signature de contrats d'insertion sur le chantier des Côteaux Restanques à Malpassé, un ensemble de 136 logements sociaux bâtis pour HMP.

« Les trois figurent sur une liste de noms remise à la société Campenon Bernard par Karim Ziani, le président du club de foot de la Busserine, mis en examen et écroué dans le dossier de racket du chantier de la L2 », observe le procureur Dominique Mirkovic. « Il fallait m'embaucher car je sais qu'il y a un quota. Je leur ai dit que je voulais travailler, qu'ils auraient la tranquillité sur ce chantier car j'étais natif du quartier », reconnaît ce drôle de coffreur bancheur sans qualification mais six fois condamné notamment pour escroquerie.

La présidente n'est pas dupe : « Vous ne faisiez rien sur les chantiers, ça discute beaucoup avec les copains d'à côté. On est à la limite de l'emploi fictif. » Un jour, Samir coince dans les sous-sols le conducteur de travaux qui ne veut pas reconduire son contrat et pour cause. « Il m'a insulté et m'a menacé de me mettre dans un coffre, une cave, que je ne savais pas qui ils étaient », a relaté ce dernier.

« Cela nous ramène au dossier de la rocade L2 où les voyous ont fait un rodéo avec le chef de chantier dans le coffre », retient le procureur. Des menaces d'arrêt du chantier sont proférées. En août les locaux du chantier sont dévastés, couverts de tag « On vous a niqué ».

Mohamed, 30 ans, condamné aux assises pour braquage, regrette d'avoir déboulé en pleine réunion pour menacer de bloquer le chantier s'il n'était pas repris. « Il était hystérique, les yeux révoltés, il s'est mis torse nu et mettait des coups de poing contre les murs, il me poussait, disait qu'il allait me fumer. Il a essayé de mettre une gifle au chef de chantier. Il était ingérable, incontrôlable. » Son contrat est pourtant reconduit pour que le chantier reprenne. « Incroyable ! Incroyable ce que je lis ! », n'en revient pas la présidente.

« On a cela sur presque tous les chantiers de la régions. Aujourd'hui, on ne cède plus, on porte plainte », a déclaré Me Bastien Bouillon pour la société Campenon Bernard. « Ces contrats sont ni plus ni moins destinés à acheter la paix sociale d'un quartier », répliquait Me Karine Laignel pour dénoncer une « belle hypocrisie ». « On fait un packaging de ces trois là qui sont grands et costauds, font des coupables idéaux avec l'ombre de Ziani sur ce dossier », soulignait Me Thomas Tribot.

Au final, 30 mois pour Mohamed, 2 ans pour Samir et 18 mois pour Kamel qui passait son temps à laver les voitures des copains. « Je faisais les barbecues le vendredi, les grillades et les apéros », tient-il à préciser.

David COQUILLE

Publié dans Faits Divers-Justice  
Évaluer cet élément